

# Audit du BIG du modèle de participation des parties prenantes – version 2.0

Audit

Durée totale proposée :  
29 semaines

## Étape 1

### Planification et définition de la portée de l'audit

Semaines 1-6<sup>1</sup>

BIG	Secrétariat	Dans le pays
Le futur audit fait l'objet d'un préavis envoyé à l'entité auditée et la mission est clarifiée lors de discussions avec le Secrétariat.	Le Secrétariat est informé du futur audit et invité à fournir des documents et des informations. La définition de la portée du futur audit exposant son objet, ses buts et son approche est envoyée au Secrétariat.	Les partenaires de mise en œuvre et l'instance de coordination nationale sont informées du futur audit. Les partenaires de mise en œuvre et les fournisseurs collaborent avec le BIG pour lui assurer un accès aux dossiers et aux locaux, et lui permettre de rencontrer les employés lors de l'examen des dossiers et de la mission de planification. La définition de la portée du futur audit exposant son objet, ses buts et son approche est envoyée aux partenaires de mise en œuvre concernées.

## Étape 2

### Travail sur le terrain

Semaines 7-11

La mission d'audit est menée dans le pays ou au sein du Secrétariat. L'entité auditée reçoit un compte rendu et des informations sur le déroulement de la mission.	Le Secrétariat facilite l'accès pour le travail sur le terrain.	Les partenaires de mise en œuvre fournissent le soutien et l'accès nécessaires à l'exécution du travail sur le terrain.
--	---	---

**MESURE DE SAUVEGARDE** : compte rendu des conclusions dans le pays et au Secrétariat.

## Étape 3

### Préparation du rapport

Semaines 12-18

Le BIG examine les conclusions de l'audit et les causes principales potentielles avec les membres concernés de la direction du Secrétariat lors d'une réunion sur les problèmes et les mesures. Les mesures de gestion convenues sont discutées et la première version du rapport est préparée.	Le Secrétariat communique des informations stratégiques au BIG, si nécessaire. Le Secrétariat propose des mesures de gestion pour remédier aux causes principales.	
--	---	--

**1 semaine – MESURE DE SAUVEGARDE** : le directeur de l'audit examine le projet relatif aux mesures de gestion convenues.

**72 heures** – préavis au Secrétariat.

## Étape 4

### Examen de l'exactitude, des éléments contextuels, du ton et de l'équilibre du rapport

Semaines 19-24

Le projet de rapport, y compris les conclusions, les propositions de mesures de gestion et la synthèse sont envoyés au Secrétariat.	Le Secrétariat fait remonter au BIG ses observations sur les conclusions du rapport, les mesures de gestion convenues et la synthèse dans un délai de <b>deux semaines</b> .	Les partenaires de mise en œuvre disposent de <b>deux semaines</b> pour faire remonter au BIG leurs observations sur les conclusions du rapport et la synthèse.
---	--	---

**1 semaine – MESURE DE SAUVEGARDE** : le directeur de l'audit examine le rapport en tenant compte des observations.

**1 semaine** – le Comité de notation du BIG analyse la cohérence de la notation globale, le Directeur de l'audit approuve le projet de rapport et un préavis de **72 heures** est donné au Secrétariat.

## Étape 5

### Examen du rapport final

Semaine 25

Le projet de rapport, notations incluses, est envoyé au Secrétariat, à l'instance de coordination nationale et aux partenaires de mise en œuvre.	Le Secrétariat dispose d' <b>une semaine</b> pour faire remonter ses observations.	L'instance de coordination nationale examine le projet de rapport, y compris les notations, ainsi que les mesures de gestion convenues définitives afin d'en vérifier les éléments contextuels, le ton et l'équilibre. Le projet de rapport est communiqué aux partenaires de mise en œuvre pour information.
--	--	--

## Étape 6

### Finalisation du rapport

Semaines 26-29

Le BIG finalise le rapport.		
<b>48 heures – MESURE DE SAUVEGARDE</b> : le directeur de l'audit et l'inspecteur général approuvent le rapport.		
	Le Comité exécutif de direction reçoit le rapport final et dispose d' <b>une semaine</b> pour faire remonter ses observations (parallèlement au Comité d'audit), lesquelles sont ensuite examinées par le BIG.	

**Mesure de sauvegarde FINALE** : le Comité d'audit examine le rapport final (une semaine).

**Mesure de sauvegarde FINALE** :

le rapport final est communiqué au Conseil d'administration pour information **une semaine** avant sa publication.

## Étape 7

### Suivi des mesures de gestion convenues

Continu

Les mesures de gestion convenues font l'objet d'un suivi et l'impact est analysé.	Le Secrétariat met en œuvre les mesures de gestion convenues.	
---	---	--

<sup>1</sup> Toutes les durées indiquées dans le présent modèle d'engagement des parties prenantes sont indicatives et peuvent varier en fonction des circonstances spécifiques de chaque participation.